

## Compte rendu du Conseil de développement

**En date du 24 avril 2017**

M. Moreau, Président du Conseil de développement du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance. Il remercie tous les acteurs présents à cette réunion qui se tient à la salle de La Chapelle de LA CHÂTRE.

### **Membres du Conseil de développement**

Étaient présents : 19 membres

1	Monsieur	Daniel	CALAME	Mairie de Saint Plantaire
2	Madame	Agnès	CHAMPEAU	Parc des Parelles
3	Madame	Florence	DALLOT	Association pour le Développement Agricole et Rural (ADAR-CIVAM)
4	Monsieur	Jean-Michel	DEGAY	Fédération du Bâtiment et des TP de l'Indre
5	Monsieur	Dominique	DELAUME	Hôpital de La Châtre
6	Monsieur	Alain	GLAUMOT	Office de Tourisme de La Châtre
7	Monsieur	Didier	GONNARD	Association Indre Nature
8	Monsieur	Gérard	GUILLAUME	Associations culturelles locales
9	Monsieur	Arnaud	LAMY	Chambre d'Agriculture de l'Indre
10	Madame	Claudine	LANGLOIS	Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Indre
11	Monsieur	Jacques	LUCBERT	Association Indre Nature
12	Monsieur	Bernard	MAILLIEN	CODAR Boischaud Sud
13	Monsieur	Jean-Claude	MOREAU	Association pour le Développement Agricole et Rural (ADAR-CIVAM)
14	Monsieur	Franck	MOULIN	Fédération Départementale des CUMA de l'Indre
15	Monsieur	Jacky	NAUDET	Union des Entreprises de l'Indre (U.D.E.I)
16	Monsieur	Christian	NIEL	Parc des Parelles
17	Madame	Annie	ROCHOUX	Chambre d'Agriculture de l'Indre
18	Monsieur	Michel	SUCHET	Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Indre
19	Madame	Jacqueline	TEINTURIER	Mairie de Montgivray

Étaient excusés : 6 membres

1	Monsieur	Laurent	BOURIAUD	Union des Entreprises de l'Indre (U.D.E.I)
2	Monsieur	Fabien	CERVERA	Proviseur du Lycée George Sand
3	Madame	Evelyne	DELAIGUE	Sous-Préfecture de LA CHATRE
4	Madame	Ria	PETERS	Fédération Départementale des Familles Rurales de l'Indre
5	Madame	Sylvie	PETOLON	CODAR Boischaut Sud
6	Monsieur	Marc	TOUCHET	District de l'Indre de Football

Étaient absents : 19 membres

1	Madame	Geneviève	BAUDIMANT	Pôle BioDom'Centre-URGC
2	Monsieur	Guy	BISSON	District de l'Indre de Football
3	Monsieur	Laurent	BLONSARD	Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Indre
4	Madame	Jacqueline	CHAUMETTE	Fédération Départementale des Familles Rurales de l'Indre
5	Monsieur	Philippe	CHOQUEUX	Direction Départementale des Territoires de l'Indre
6	Madame	Martine	COLOMB	Office de Tourisme de La Châtre
7	Monsieur	Arnaud	DENORMANDIE	Initiative Indre
8	Monsieur	Jean-Jacques	DESRIEUX	Initiative Indre
9	Monsieur	Jean	ELION	Fédération de Pêche de l'Indre
10	Monsieur	Patrick	LÉGER	Fédération de Pêche de l'Indre
11	Monsieur	René	MARANDON	Société Pomologique du Berry
12	Monsieur	Yves	NONNET	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Indre
13	Monsieur	Bernard	PERES	Fédération Départementale des CUMA de l'Indre
14	Monsieur	Bruno	PLANTUREUX	Fédération du Bâtiment et des TP de l'Indre
15	Monsieur	Alain	POLLET	Société Pomologique du Berry
16	Madame	Marianne	PUECH	Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Indre
17	Monsieur	Franck	ROVINA	Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre
18	Madame	Pascale	SILBERMANN	Sous-Préfecture de LA CHATRE
19	Monsieur	Laurent	WENDLING	Direction Départementale des Territoires de l'Indre

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

**Ordre du jour :**

- 1) Présentation de la réflexion sur la création d'un « Parc Naturel Régional » à l'échelle du sud Berry
  - 2) Débat sur les éléments susceptibles d'être favorables au développement du Pays de La Châtre en Berry
-

Le Président indique que Jacques AUBOURG a démissionné de tous ses mandats, dont celui de Vice-Président du Conseil de développement.

Aussi, il propose de mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil de développement l'élection d'un nouveau Vice-Président.

Le Président rappelle qu'il a été décidé d'inviter systématiquement les titulaires et les suppléants à chaque réunion du Conseil de développement afin que tous les membres puissent plus facilement suivre les travaux.

## 1) Présentation de la réflexion sur la création d'un « Parc Naturel Régional » à l'échelle du sud Berry

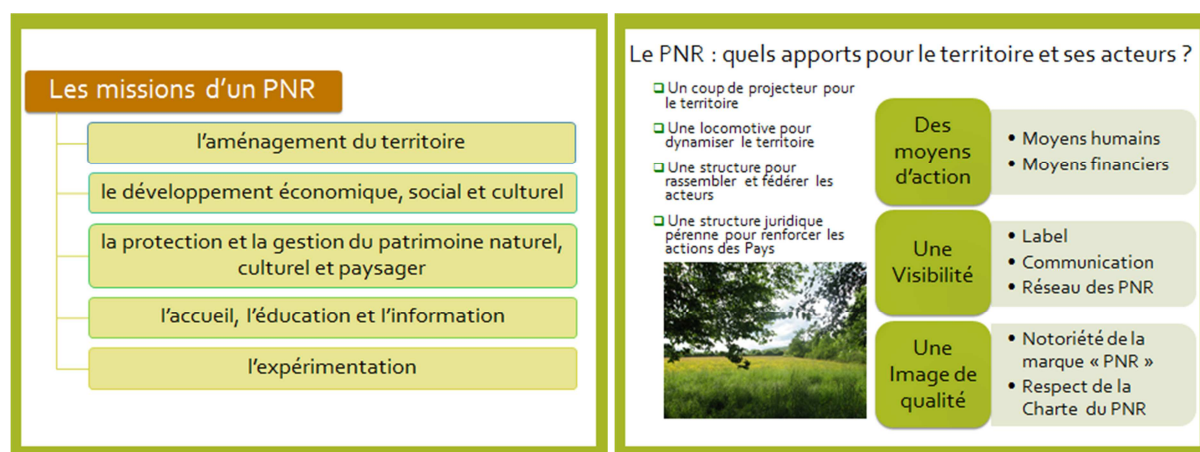
Le Président passe la parole à M. Le Roux pour présenter la notion de « Parc Naturel Régional ».

### QU'EST-CE QU'UN PNR ?

Un Parc Naturel Régional, c'est un « *Territoire rural habité reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine* »

Toutefois, il ne faut pas confondre un PNR avec un **Parc National**.

En effet, le **Parc National** validé par l'Etat, est constitué d'un espace protégé de valeur **règlementaire**. Au contraire, le **PNR** permet d'engager des actions de développement, de gestion et de protection de valeur **contractuelle** décidées par les élus du territoire.



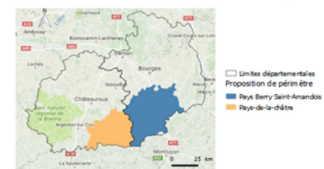
## Un PNR à l'échelle de nos 2 territoires permettrait :

- ❑ d'améliorer l'**attractivité du territoire** en assurant la promotion de ses richesses au travers d'un label reconnu
- ❑ d'avoir un effet de levier sur les faiblesses du territoire pour en faire de véritables **opportunités de développement**
- ❑ de favoriser la **concertation de tous les acteurs** du territoire (élus, associations, acteurs privés, agriculteurs, population) autour d'un projet cohérent en s'efforçant de « *convaincre plutôt que contraindre* »
- ❑ d'obtenir des **financements plus importants** pour mener des actions ambitieuses de développement et de préservation du territoire
- ❑ et de bénéficier de l'**appui du réseau** des parcs régionaux

## Avancement de la démarche :

- ❑ **Bureau du Pays de La Châtre en Berry** du 09/12/2016 :
  - Présentation de la réflexion sur la création d'un PNR au sud de la région par **M. Roblin**, Président de la commission environnement du Pays Berry St Amandois
  - Décision d'organiser une réunion des 2 Bureaux de Pays
- ❑ Réunion des **2 Bureaux de Pays** le 06/03/2017 à Lignièrès :
  - Volonté commune exprimée par les élus de l'Indre et du Cher de poursuivre ensemble la réflexion sur le PNR
  - Appui de **M. Faucheux**, Vice-Président de la région précisant qu'il faudra saisir la région Centre-Val de Loire pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'étude de faisabilité sur la création d'un PNR dans le sud (lettre commune des 2 Pays et délibérations)
  - Désignation d'élus référents PNR dans chaque Pays
  - Constitution d'un Comité inter-Pays de réflexion PNR
- ❑ **Comité inter-Pays** de réflexion sur le PNR du 04/04/2017 à LA CHATRE :
  - Organisation du Comité de réflexion : une réunion mensuelle en fonction des besoins et de l'actualité en alternance entre les 2 Pays sur des communes différentes, création d'une plateforme numérique pour échanger les documents et favoriser les échanges
  - Affirmation du périmètre du PNR à l'échelle des 2 Pays (La Châtre et St Amandois) sachant que l'étude de faisabilité élargira la réflexion aux territoires limitrophes
  - Présentation de la démarche PNR en organisant sur les 2 Pays à l'échelle des anciens cantons des rencontres avec les élus (maires et adjoints), les acteurs socio-professionnels et les associations
  - Prévoir dans l'étude de faisabilité une réflexion approfondie sur la structuration juridique du PNR au regard des deux Pays existants
  - Organiser la visite du PNR du LIVRADOIS-FOREZ
  - Prochain Comité PNR prévu le 17/05/2017 à Saint-Maur (Cher)

Périmètre proposé : le Sud Berry



## 2) Débat sur les éléments susceptibles d'être favorables au développement du Pays de La Châtre en Berry

### Présentation politique du PNR

**Jean-Michel DEGAY, Vice-Président du Pays** précise que le PNR pourrait apporter une plus-value pour le développement notre territoire. Dans tous les cas, c'est un projet qu'il faudra approfondir ensemble, en faisant bien attention à ne pas créer de nouvelles contraintes.

**Daniel CALAME, membre du Bureau du Pays** indique que le PNR sera « ce que l'on en fera ». En effet, un PNR est un espace de concertation permettant d'élaborer **un projet de territoire partagé**. A ce stade, la réflexion du Pays Berry Saint Amandois est plus avancée que la nôtre. A l'échelle de la région Centre, on recense seulement 3 PNR, plutôt de petite taille (environ 50 communes). Il rappelle enfin que ce sont les communes qui délibèrent.

#### En synthèse :

Un PNR est un projet de territoire élaboré sur des bases volontaires et partagées qui implique :

- Une concertation permanente
- Chaque commune doit exprimer sa volonté (et en corollaire la liberté de ne pas adhérer existe)

Le Président ouvre le débat sur le projet PNR avec les membres du Conseil de développement.

Les éléments du débat ont été classés par thématiques.

### Logique d'espoir et attentes

- On a bien des territoires qui se ressemblent à l'échelle du Boischaut Sud dans l'Indre et le Cher
- Un territoire PNR qui s'étendrait sur les 2 départements de l'Indre et du Cher, permettrait au Berry de mieux résister à la puissance économique et touristique de l'axe ligérien en région Centre-Val de Loire. Sachant que l'on ne peut pas s'opposer aux châteaux de la Loire, cela permettrait de trouver un autre angle d'attaque
- Il nous manque une charte de territoire qu'il conviendra de construire ensemble ; on sera dans la promotion du territoire et non pas dans la « défense »
- Beaucoup de gens peuvent légitimement fonder de l'espoir sur ce projet de création d'un PNR
- Ce projet serait l'occasion de promouvoir la richesse du patrimoine de ce territoire
- C'est une bonne initiative même si on sait que cela prendra du temps (processus long)
- Le territoire bénéficie aujourd'hui d'une habitude de travail de plus de 20 ans permettant une solidarité des communes
- C'est une initiative qui répond en partie au fait d'être « atterré » par l'évolution sur notre patrimoine naturel et sur le bocage en particulier
- Le PNR, c'est une logique de coopération et qui ne pourrait se concevoir qu'avec du gain ; il faut aussi trouver des consensus acceptables par tous
- C'est un territoire riche en événements fondés sur les dimensions culturelles et naturelles qui suscitent une demande en produits locaux, au sein duquel on peut très facilement s'investir dans des actions fédératrices

## Logique de faisabilité

- Quelle est le niveau d'avancement du projet PNR sud Berry : préétude réalisée par une stagiaire du Pays Berry Saint Amandois, constitution d'un Comité de réflexion interPays, organisation de réunions de présentation du projet PNR auprès des élus sur les 2 Pays à l'échelle des anciens cantons en juin 2017
- En quoi un PNR est adapté pour résoudre nos problèmes (difficulté d'accès aux services notamment de santé où la situation est vraiment préoccupante, exode des jeunes, vieillissement de la population, attractivité du territoire, développement de l'économie locale et création d'emplois...), voilà la première chose qu'il faudrait étudier avant de se lancer
- Il faudrait définir nos attentes le plus en amont possible de la démarche de création du PNR. La préfiguration du projet PNR serait un moyen d'avancer sans avoir un cadre juridique trop rigide
- Une volonté commune n'étant pas encore perceptible, la zone bocagère serait peut-être plutôt à aller chercher vers la Creuse ou en allant vers Argenton (Pays Val de Creuse-Val d'Anglin). In fine, les communes qui se sentent plus « champagne » que « boischaut » n'intégreront pas le PNR
- Notre Pays est plus homogène que celui du Saint Amandois ; l'étude dira s'il faut élargir le périmètre des 2 Pays à d'autres territoires
- Pour assurer le développement du PNR (à l'image du PNR Brenne), il faudra avoir une équipe de permanents compétents (chargés de mission) pour faire vivre les coopérations avec les structures partenaires (chambres consulaires en particulier)

## Logique de prudence et craintes exprimées

- Afin de préserver la qualité de la marque PNR, la fédération des PNR est très exigeante au niveau de la qualité du dossier présenté par le territoire
- Inquiétudes exprimées par les agriculteurs d'avoir de nouvelles contraintes (PNR agit dans un cadre contractuel concerté et non dans un cadre réglementaire)
- Dans un projet PNR, serait-il possible de discuter à l'échelle des parcelles dans le cadre d'un remembrement ? En effet, une vraie concertation permettrait de mieux préserver le bocage
- Attention à ce que le périmètre du PNR ne soit pas trop grand, et ne déborde pas sur plusieurs régions entraînant des difficultés de gestion et une complexité du processus de création
- Le risque d'avoir des communes qui ne veulent pas adhérer au PNR est à prendre en compte

## Propositions concrètes

- Souhait de disposer de l'étude réalisée par la stagiaire du Pays Berry Saint Amandois
- Il pourrait y avoir un mode de réflexion qui permettrait de répondre dès aujourd'hui sous forme d'exercice pratique : par exemple, réflexion commune visant à éviter la destruction du bocage en répondant mieux aux attentes communes des agriculteurs, des naturalistes et des élus

### 3) Questions diverses

---

Compte tenu de la situation très difficile du territoire en matière de santé (réorganisation des soins à l'échelle du département qui se concentre sur Châteauroux, regroupement des hôpitaux de Châteauroux, La Châtre et Le Blanc pour assurer une sécurité sanitaire, désertification médicale, médecins très âgés, surmortalité prématurée, problèmes de ressources, manque d'attractivité du territoire, disparition des services publics...), le Président propose que le thème de la santé soit abordé lors d'un prochain Conseil de développement.

M. Moreau clôt la séance.

**Jean-Claude MOREAU**

Président du Conseil de développement  
du Pays de La Châtre en Berry